Ville de Lumigny-Nesles-Ormeaux

Séjour Jeunes 2025 – Barcelone

Nés entre 2009 et 2013 inclus

Du 27/10/2025 au 31/10/2025

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier est à remettre au responsable enfance accompagné :

- ☐ Des photocopies du carnet de vaccination
- ☐ D'une Attestation de droits (carte vitale)
- ☐ De la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- ☐ De l'autorisation de sortie de territoire (Cerfa 15646*01) – **originale**
- ☐ De la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire
- ☐ De la photocopie de la pièce d'identité du jeune
- ☐ De la Fiche de liaison dument complétée

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE

Nom : …….....Prénom : .....
Né(e) le : ...../...../.....à :…… Age : .....
Département :……..... Sexe : F ☐ - M ☐
Votre enfant est-il déjà parti en centre de vacances : OUI NON

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIVANT

Parent(s) ☐ Tuteur(s) ☐ Autre, précisez ☐ .....
Situation familiale : Marié(e) ☐ Vie Maritale ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve) ☐

Nom : ..... Prénom : .....
Mail 1 : ..... Mail 2 : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél 1 : ..... Tél 2 : .....

Pour les parents séparés, coordonnées de l'autre parent :

Nom : ..... Prénom : .....
Mail 1 : ..... Mail 2 : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél 1 : ..... Tél 2 : .....

REGLEMENT

- **Inscription**

Les jeunes résidant à Lumigny-Nesles-Ormeaux sont prioritaires jusqu'au 09 septembre 2025.
Le dossier devra comporter l'ensemble des documents demandés (page.1) et être retourné, dument complété, signé.
Les dossiers incomplets ne seront pas considérés comme valides et laisseront la possibilité à d'autres jeunes de pouvoir s'inscrire.
Un mail de confirmation vous indiquera la complétude du dossier et la bonne inscription de votre enfant pour le séjour.

- **Facturation**

Le séjour était fixé à 970 euros par jeune, soit le montant (hors encadrement) qu'il coûte à la commune. Conscient de ce tarif élevé, la municipalité a pris la décision d'augmenter la subvention allouée et de diminuer la participation des familles au montant de **750 euros.**

Le règlement peut être opéré jusqu'à 6 fois sans frais (chèque), ou comptant (chèque, espèces ou CB).

Je souhaite régler le séjour en (cocher la case correspondante) :

Tarif - 750 euros au total
1 règlement de 750 euros ☐
2 règlements de 375 euros ☐
3 règlements de 250 euros ☐
4 règlements de 187.50 euros ☐
5 règlements de 150 euros ☐
6 règlements de 125 euros ☐

Aucun désistement, jusqu'à 1 mois avant le départ, n'entrainera d'annulation de paiement.

- **Indiscipline**

Un jeune multipliant le non-respect du règlement intérieur de la structure ou des règles établies au début du séjour par le directeur ou mettant en péril sa sécurité ou celle des autres, pourra être exclu du séjour.

Les retours immédiats seront à la charge financière des familles et aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

Date et signature du représentant légal avec la mention « Lu et approuvé ».

Père Mère Tuteur